



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel: Provence Alpes Cote d'Azur

Question écrite n° 36248

Texte de la question

M Jean-Hugues Colonna attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le problème de la non-representation des personnels au conseil d'administration de la federation des organismes du Sud-Est qui regroupe des centres pour handicapés, précédemment gérés par les caisses de sécurité sociale. Cette federation est bien l'employeur des personnels des établissements tels que l'IMP « le Coteau » à Nice, le centre helio-marin à Vallauris, le centre des Coussons à Digne, etc. Or la participation du personnel au conseil d'administration de la federation des organismes du Sud-Est n'est prévue par aucun texte réglementaire, semble-t-il. Il lui demande donc s'il ne lui paraît pas opportun de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin que les personnels de ces établissements soient représentés au conseil d'administration de l'organisme qui les fédère.

Données clés

Auteur : [M. Colonna Jean-Hugues](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36248

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 518